Hygiène sécurité et environnement

ACCOMPAGNEMENT À L'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

L'évaluation des risques professionnels consiste à identifier les risques auxquels sont soumis vos salariés afin de déployer des actions de prévention adaptées : elle constitue l'étape initiale de toute démarche de prévention en santé et sécurité au travail.

Objectifs

- Vous aider à identifier vos risques professionnels.
- Retranscrire les résultats de l'évaluation des risques professionnels dans le «Document Unique» (DU).
- Apporter à l'entreprise les connaissances nécessaires à la rédaction et à la mise à jour du Document Unique (DU).
- Etablir un Plan d'action pertinent.

Notre intervention concrètement

- Etat des lieux des risques et des moyens de prévention.
- Identification des risques professionnels auxquels les salariés sont exposés.
- Mise en place d'un groupe de travail (en fonction de la taille de l'entreprise).
- Sensibilisation des salariés à l'évaluation des risques professionnels.
- Hiérarchisation et mise en place d'un Plan d'action.

Les plus

- Prise en charge pluridisciplinaire de l'intervention.
- Répondre à vos obligations règlementaires concernant le Document Unique (article R.4121-1 et suivants du Code du travail).
- Utiliser votre Document Unique (DU) comme outil de prévention des risques.